

OU RETIRER ET DEPOSER LE DOSSIER ?

SECTEUR LESPARRE

GUICHET FAMILLE
10 Place du Marechal FOCH
33340 LESPARRE

Téléphone : 05.56.41.66.60
Courriel : guichet.famille@medoc-cpi.fr

Du lundi au jeudi
De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

SECTEUR PAUILLAC

GUICHET UNIQUE
1 Place Christiane FARDEGUE
33250 PAUILLAC

Téléphone : 05.57.75.22.28
Courriel : info.famille@medoc-cpi.fr

Du lundi au vendredi
De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Dossier Enfance/Jeunesse Accueil de loisirs - Accueil périscolaire 2021/2022

Dossier obligatoire et téléchargeable sur le site internet
de La Communauté des Communes :
medoc-cpi.fr




Mon enfant a déjà fréquenté les Accueils
Périscolaires, Les Accueils de Loisirs, je dois actualiser
son dossier avec les pièces suivantes :

- L'attestation CAF/MSA datant de moins de 3 mois
ou avis d'imposition pour les non allocataires CAF
ou MSA

*(En l'absence de ces informations, le tarif maximum sera automatiquement
appliqué jusqu'à la production des pièces demandées, et ce, sans effet
rétroactif)*

- Autorisation de droit à l'image
- Attestation d'assurance (responsabilité civile) à
fournir au plus vite
- Copie du carnet de vaccination pour les rappels
des 6 et 11 ans
- Attestation d'employeur si non fournie à ce jour

 Ne pas oublier de nous signaler tous changements
(adresse, téléphone, RIB si prélèvement, etc...)

Mon enfant n'a jamais fréquenté les Accueils
Périscolaires, Les Accueils de Loisirs, je dois compléter
son dossier avec les pièces suivantes :

- L'attestation CAF/MSA datant de moins de 3 mois
ou avis d'imposition pour les non allocataires CAF
ou MSA

*(En l'absence de ces informations, le tarif maximum sera automatiquement
appliqué jusqu'à la production des pièces demandées, et ce, sans effet
rétroactif)*

- Autorisation de droit à l'image
- Présentation de l'attestation de la carte vitale
- Attestation d'assurance
- Copie du carnet de vaccination
- Attestation d'employeur
- En cas de séparation : copie du jugement ou
justificatif pour une séparation ou un divorce.
Dans le cas de séparation, chacun des parents
peut compléter un dossier et procéder à
l'inscription de l'enfant

➤ Pour les vacances d'été, date de dépôt au plus tard le 11 juin 2021.

Pour tout nouveau dossier, une visite de la structure, au moins un mois à l'avance est obligatoire pour les enfants qui fréquenteront l'ACM de La Garosse.

➤ Pour la rentrée scolaire de septembre, date limite de dépôt avant le 11 août 2021.